

SYMAT

ADE - ALLIER - ANGOS - ANTIST - ARCIZAC-ADOUR - ARCIZAC-EZ-ANGLES - ARGELES-BAGNERES - ARRANVOU-LAMITE - ARRODETZ-EZ-ANGLES - ARTIGUES - ASPIN-EN-LAYEDAN - ASTE - ACTIGUE - AURELIAN - AURENSAN - AZEREX - BAGNERES-DE-BIGORRE - BANDOS - BARBAZAN-DEBAT - BARLEST - BARRY - BARTRES - BAZET - BEAUCHEAN - BENAC - BERBERUST-LAS - BERNAC-DEBAT - BERNAC-DESSUS - BETTES - BODERES-SUR-L'ETCHE - BOURREAC - BOURS - CAMPAN - CHEUST - CHS - CEUTAT - COUSSAN - ESCOURBES-POITS - GARDERES - GWAN - GAZOST - GER - GERDE - GERMES-SUR-L'OUSOUET - GEU - GEZ-EZ-ANGLES - GONZ - HAUBAN - HIBARETTE - HIT - HITTE - HORGUES - HOURC - IDOS - JARRET - JULIAN - JUOS - JUNGAS - LABASSERE - LAGORRE - LAIOUBERE - LAMARQUE-PONTACO - LANNE - LANSAC - LASLADRES - LAYRSE - LES-ANGLES - LEZIGNAN - LES - LOUBERAC - LOURCUP - LOUET - LOURDES - LUGAGAN - LUQUET - MARSAS - MENLHEU - MOMESES - MONTGAILLARD - MONTIGNAC - NEULH - ODOX - ORBIZAN - ORIGNAC - ORIGNES - OREIX - OSSIN - OSSUN - OSSUN-EZ-ANGLES - OURDES-COTOUSSAN - OURDON - OURSBEILLE - OUSTE - PANAC - PEYRERRE - POUVASTRAUC - POUPAC - SAINT-CEAC - SAINT-MARTIN - SAINT-PE-DE-BIGORRE - SALLES-ADOUR - SARRIGUET - SARROUILLES - SEGUS - SEMEAC - SIRE-LANOS - SERON - SOUES - SOUVEAUX - TARBES - TREBONS - UZER - VELLE-ADOUR - VIEH - VIEKER.

N°54
Juin
2024

SYMAT

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES DÉCHETS



Antenne de Tarbes
115 rue de l'Adour
65460 BOURS
0 800 816 051

Antenne de Lourdes
14 rue Jean Bourdette
65100 LOURDES
0 800 770 065

Antenne Haute-Bigorre
7 allée René Descartes
65200 BAGNÈRES-DE-BIGORRE
05 62 95 24 40

e-mail : contact@symat.fr
www.symat.fr
 SYMAT

Directeur de la Publication :
Rémi CARMOUZE

Conception graphique et rédaction :
Service communication

Impression :
Imprimerie Ménard

Tirage : 80 000 exemplaires

N° ISSN : 1779 - 3203

Dépôt légal : Août 2006

Crédit photos : SYMAT
ADOBE STOCK



Rémi CARMOUZE
Président du SYMAT

“ LE MOT DU PRÉSIDENT

De nouveaux défis sont prêts à être relevés sur notre territoire, avec toujours comme objectif la réduction de nos déchets. Pour cela, des investissements importants vont continuer à être réalisés, notamment sur la Haute-Bigorre.

Grâce à l'implication commune des agents du SYMAT, des élus et des usagers, le récent test de collecte des biodéchets s'est avéré être un succès sur les secteurs ciblés. Cette réussite nous encourage à étendre ce service à d'autres zones urbaines ainsi qu'aux professionnels producteurs de biodéchets.

Par ailleurs, certaines de nos déchèteries ont pu être équipées de bennes pouvant accueillir de nouveaux déchets provenant du bâtiment et du bricolage. D'autres bennes seront installées au cours de l'année pour des flux supplémentaires et permettront de réduire et de valoriser davantage de déchets.

Comme chaque année à cette période, les tontes et tailles de haies affluent dans nos déchèteries. Il existe pourtant de nombreuses solutions pour les réduire ou éviter de les amener en déchèteries. Dans ce nouveau numéro de votre Echo SYMAT, nous vous montrons notamment les avantages pour votre jardin d'une tonte moins régulière.

Bonne lecture.

”

CARTE DE DÉCHÈTERIE

1 CARTE PAR LOGEMENT

Une **carte** (ou un **badge**) est nécessaire pour accéder aux déchèteries du SYMAT. Elle est délivrée gratuitement aux particuliers et permet de bénéficier de **27 passages par an**. Pour obtenir votre carte d'accès, il vous suffit de vous rendre dans l'un des bureaux du SYMAT (à Bours, Bagnères-de-Bigorre ou Lourdes) muni **d'un justificatif de domicile récent ainsi que d'une pièce d'identité**. Vous pouvez également faire votre demande par courrier, en y joignant les documents requis ainsi qu'une enveloppe pré-timbrée. La plupart des logements ont déjà des cartes attribuées. En cas de perte ou de détérioration, une nouvelle carte vous sera facturée 3 €.



Chaque carte est associée à un logement, ce qui implique que les propriétaires doivent récupérer la carte de leurs locataires sortants pour la transmettre aux nouveaux occupants, évitant ainsi des frais supplémentaires pour la création d'une nouvelle carte.

9 déchèteries, 1 éco-centre et 1 aire de déchets verts sont accessibles sur le territoire. Les jours et horaires d'ouverture sont consultable sur le site symat.fr ou sur l'application mobile SYMAT. Certaines déchèteries ne sont pas en capacité d'accueillir tous les flux de déchets. Vous pouvez trouver la liste exacte sur notre site rubrique « *mes déchèteries* ».

Infos

CONSEILS du tri

1



Il n'est pas nécessaire de nettoyer vos emballages avant de les jeter dans votre bac jaune. Cependant, il est indispensable de **vider complètement leur contenu** !

2



Les emballages mis dans un sac sont directement refusés au centre de tri. **Jetez vos emballages en vrac dans le bac jaune.**

3



Dans les récup' verre, jetez **uniquement les bouteilles et flacons en verre**. La vaisselle et les plats en verre doivent être déposés en déchèterie.

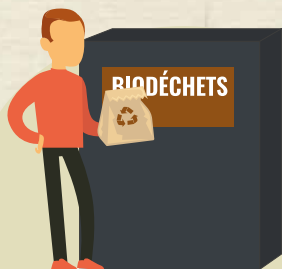
Suite à l'application de la loi AGEF, qui demande aux collectivités telles que le SYMAT de fournir aux usagers une solution de tri des déchets fermentescibles, le SYMAT a récemment testé la collecte des biodéchets dans certaines zones d'Aureilhan, Séméac et Tarbes. Cette initiative visait à offrir une alternative aux habitants de zones urbaines qui ne pouvaient pas bénéficier des solutions de compostage individuel ou collectif déjà en place.



La collaboration entre les élus, les équipes du SYMAT et l'engagement des usagers ont contribué au succès de cette phase de test de collecte des biodéchets. Les quantités collectées ont été en constante augmentation, les sites de collecte maintenus propres et les consignes de tri respectées.

Grâce à ces résultats positifs, il a été décidé d'étendre ce service avec l'implantation de nouvelles bornes pour les particuliers de la ville de Tarbes et l'équipement en bacs d'une nouvelle série de gros producteurs. Une seconde tournée a été instaurée pour ces producteurs sur une nouvelle zone de Tarbes. Les communes de Bagnères-de-Bigorre et de Lourdes seront aussi rapidement concernées par le lancement d'une collecte pour ce nouveau flux.

À ce jour :



900 foyers *

qui trient et apportent leurs biodéchets dans les bornes.

** Ce chiffre va doubler avec l'extension sur la seconde zone.*



43 professionnels

directement collectés en bacs à leur adresse.



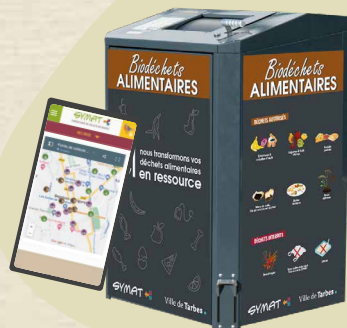
5 tonnes *

de biodéchets par semaine collectées et détournées des ordures ménagères.

** Ce chiffre a doublé sur le secteur depuis le lancement de la collecte en septembre.*

TROUVEZ UNE BORNE À BIODÉCHETS

Envoyez un mail en précisant votre adresse à prevention@symat.fr pour obtenir gratuitement votre bioseau et vos sacs biodégradables en papier kraft. Consultez notre carte interactive sur www.symat.fr/collecte-biodechets pour localiser les bornes à biodéchets autour de vous.



DÉCHETS AUTORISÉS



DÉCHETS INTERDITS



Pour plus d'informations sur la collecte des biodéchets contactez-nous par mail à prevention@symat.fr

DES SOLUTIONS DE COMPOSTAGE ADAPTÉES À TOUS



Que vous habitez dans une maison individuelle avec ou sans jardin, ou même dans un habitat collectif, il existe des solutions adaptées pour pratiquer le compostage et réduire vos ordures ménagères.

Le SYMAT organise des ventes de composteurs à prix préférentiels tous les lundis après-midi. Il vous suffit de vous rendre à l'antenne de votre choix (Bours, Bagnères et Lourdes) avec un justificatif de domicile afin de bénéficier d'un composteur en plastique à 10 € ou en bois à 12 €.

Si vous ne disposez pas de l'espace nécessaire pour un composteur, de nombreux points de compostage de quartier ou de résidence sont déjà

en place sur le territoire. Vous pouvez consulter la carte des composteurs partagés sur le site symat.fr pour trouver le point le plus proche de chez vous.

Vous souhaitez être impliqué dans un projet de compostage au sein de votre immeuble ou quartier ? N'hésitez pas à nous contacter par mail à prevention@symat.fr.

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DU TRI

Dans le but d'améliorer constamment la qualité du tri sur le territoire, **plusieurs camions de collecte ont été équipés de caméras capables d'identifier et géolocaliser les erreurs de tri commises dans les bacs jaunes.** Grâce à l'intelligence artificielle, ces caméras filment le contenu du bac de tri sélectif lors du vidage et identifient les éléments indésirables.



Les erreurs de tri, telles que les sacs noirs, les vêtements, le verre ou les bouteilles de gaz, qui **compromettent grandement l'efficacité du processus de recyclage et entraînent des surcoûts de traitement importants, pourront ainsi être enrayerées.** En effet, les données collectées par ces dispositifs pourront ensuite être exploitées afin de mieux cibler les erreurs de tri et de pouvoir trouver des solutions adaptées avec les usagers concernés.

ZOOM SUR LES ERREURS DE TRI

De nombreuses erreurs de tri se glissent régulièrement dans nos bacs jaunes. Ces erreurs sont particulièrement préoccupantes car elles peuvent mettre en danger les agents qui manipulent ces déchets et entraîner d'importants surcoûts. **Environ 30 % des déchets collectés sont rejetés par le centre de tri, ce qui représente un coût supplémentaire de près d'1 million d'euros pour la collectivité, et donc pour les usagers.** C'est pourquoi nous vous demandons d'être extrêmement vigilants et de respecter scrupuleusement les consignes de tri. Cela est essentiel pour garantir l'efficacité de nos actions collectives en matière de recyclage et maîtriser nos coûts.



Pas de sacs noirs

Même s'ils ne contiennent que des emballages, ils seront refusés au centre de tri.



Pas de verre

Le verre doit être déposé dans les récup' verre.



Pas de déchets dangereux

Ces déchets sont à amener en déchèterie pour éviter de blesser les agents de tri.



DES CHIFFRES ENCOURAGEANTS

Tonnages

Face à la forte augmentation des coûts du traitement des déchets, le SYMAT met en place de nombreuses actions de prévention sur l'ensemble du territoire dans le but de réduire notre production de déchets.

Grâce aux efforts communs réalisés, des résultats positifs sont constatés année après année sur nos comportements, se traduisant notamment par **une diminution constante des ordures ménagères, une augmentation du tri sélectif et le développement de la pratique du compostage.**



29 568 tonnes
collectées en 2023
- 4,4 % par rapport à 2022



10 128 tonnes
collectées en 2023
+ 2,8 % par rapport à 2022



5 079 tonnes
collectées en 2023
- 0,4 % par rapport à 2022



1 640
composteurs vendus
+ 21 % par rapport à 2022



11
composteurs partagés installés
+ 22 % par rapport à 2022

La REP PMCB (*Responsabilité Elargie du Producteur des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment*) est actuellement en cours de déploiement. **Les professionnels peuvent désormais faire reprendre gratuitement les déchets issus de leur activité** en les apportant chez les distributeurs (*Chausson, Point P, Big Mat, Lafforgue Matériaux, CCL*), les plateformes de matériaux (*Sablières des Pyrénées*) ainsi que dans les déchèteries professionnelles (*PSI, Comminges Métaux Services*), à condition qu'ils soient triés au préalable. **Vous pouvez retrouver la liste complète des repreneurs sur le site www.oca-batiment.org.**



Pour les particuliers, **de nouvelles bennes ont récemment été installées dans les déchèteries d'Ibos et de Bagnères-de-Bigorre** afin de trier les produits et matériaux de construction et du bâtiment, tels que **le bois, les menuiseries, le plastique et le plâtre**, améliorant ainsi la valorisation de ces matériaux. Au cours de l'année, de nouvelles bennes seront installées dans les déchèteries disposant d'un espace suffisant pour accueillir **des objets supplémentaires, notamment les jouets, les articles de sport, les fournitures de bricolage et de jardinage, ainsi que des produits d'aménagement du jardin.**

RAPPEL

Les apports en déchèterie sont limités à 2m³ par semaine.



HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

Afin de simplifier et d'harmoniser les heures d'ouverture entre les différents sites, les horaires des déchèteries ont été adaptés. **Désormais, l'ensemble des déchèteries du territoire seront ouvertes selon des horaires annuels réguliers, avec des horaires exceptionnels qui seront mis en place durant la période de vacances scolaires d'été.** Cette année, les déchèteries du SYMAT seront donc ouvertes durant l'été **à partir du lundi 8 juillet jusqu'au samedi 31 août inclus, de 7h15 à 14h en continu sur leurs jours d'ouverture habituels.** Cette initiative, déjà expérimentée l'an dernier, permet de faciliter la lecture des horaires et de protéger nos agents ainsi que les usagers face aux risques liés aux fortes chaleurs pouvant survenir durant cette période estivale. Les jours et horaires d'ouverture sont consultables sur le site symat.fr et sur l'application mobile SYMAT.



Horaires DÉCHÈTERIES



HORAIRES À L'ANNÉE

VACANCES SCOLAIRES D'ÉTÉ

DÉCHÈTERIES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
AUREILHAN AVENUE DES SPORTS 65800 AUREILHAN	FERMÉE	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	8H30 - 12H 13H30 - 17H
	FERMÉE	7H15 - 14H	7H15 - 14H	7H15 - 14H	7H15 - 14H	7H15 - 14H
BAGNÈRES BOULEVARD DE L'ADOUR 65200 BAGNÈRES-DE-BIGORRE	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	8H30 - 12H 13H30 - 17H
	7H15 - 14H	7H15 - 14H	7H15 - 14H	7H15 - 14H	7H15 - 14H	7H15 - 14H
BAZET (ÉCO-CENTRE) LAS PARTILLES 65460 BAZET	FERMÉE	FERMÉE	9H - 12H 14H - 17H	FERMÉE	FERMÉE	8H30 - 12H 13H30 - 17H
	FERMÉE	FERMÉE	7H15 - 14H	FERMÉE	FERMÉE	7H15 - 14H
BORDÈRES ZONE INDUSTRIELLE 65320 BORDÈRES-SUR-L'ÉCHEZ	FERMÉE	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	8H30 - 12H 13H30 - 17H
	FERMÉE	7H15 - 14H	7H15 - 14H	7H15 - 14H	7H15 - 14H	7H15 - 14H
CAMPAN TRASSOUEY 65710 SAINTE-MARIE-DE-CAMPAN	FERMÉE	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	FERMÉE	OUVERTE LE VENDREDI DU 1/04 AU 30/09 ! 9H - 12H 14H - 17H	8H30 - 12H 13H30 - 17H
	FERMÉE	7H15 - 14H	7H15 - 14H	FERMÉE		7H15 - 14H
IBOS 2 RUE DU GABIZOS 65420 IBOS	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	8H30 - 12H 13H30 - 17H
	7H15 - 14H	7H15 - 14H	7H15 - 14H	7H15 - 14H	7H15 - 14H	7H15 - 14H
LA GAILLESTE (DÉCHETS VERTS) ROUTE DE LABASSÈRE 65200 POUZAC	8H - 12H 14H - 17H	8H - 12H 14H - 17H	8H - 12H 14H - 17H	8H - 12H 14H - 17H	8H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 18H
	7H15 - 14H	7H15 - 14H	7H15 - 14H	7H15 - 14H	7H15 - 14H	7H15 - 14H
LAYRISSÉ ROUTE DE VISKER 65380 LAYRISSÉ	FERMÉE	9H - 12H 14H - 17H	FERMÉE	9H - 12H 14H - 17H	FERMÉE	8H30 - 12H 13H30 - 17H
	FERMÉE	7H15 - 14H	FERMÉE	7H15 - 14H	FERMÉE	7H15 - 14H
LOURDES CHEMIN DE SAINT-PAULY 65100 LOURDES	FERMÉE	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	8H30 - 12H 13H30 - 17H
	FERMÉE	7H15 - 14H	7H15 - 14H	7H15 - 14H	7H15 - 14H	7H15 - 14H
MONTGAILLARD D28 DIRECTION ORIGNAC 65200 MONTGAILLARD	FERMÉE	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	FERMÉE	FERMÉE	8H30 - 12H 13H30 - 17H
	FERMÉE	7H15 - 14H	7H15 - 14H	FERMÉE	FERMÉE	7H15 - 14H
TARBES SUD RUE DES ÉVADÉS DE FRANCE 65000 TARBES	FERMÉE	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 17H	8H30 - 12H 13H30 - 17H
	FERMÉE	7H15 - 14H	7H15 - 14H	7H15 - 14H	7H15 - 14H	7H15 - 14H

MOINS DE TONTES DE PELOUSE

POUR UN JARDIN PLUS SAIN

Chaque année, à l'approche des beaux jours, les déchèteries constatent une augmentation significative des apports de déchets végétaux. En effet, 40 % des déchets apportés en déchèteries sont des déchets de jardin. Une fréquence de tonte moins régulière offre pourtant de nombreux avantages aussi bien pour nous que pour notre jardin et la biodiversité qui l'entoure.



Bienfaits pour le jardin

En retardant la première tonte et en laissant l'herbe pousser un peu plus longtemps entre les coupes, vous favorisez le développement d'un gazon plus résistant et plus dense. Une herbe plus haute offre également une meilleure protection contre les mauvaises herbes et favorise la rétention d'humidité dans le sol, réduisant ainsi le besoin en arrosage.

Moins d'entretien & de trajets en déchèterie

En réduisant les surfaces tondues et en espaçant les séances de tonte, vous limitez la quantité d'herbe coupée. Vous pouvez ensuite utiliser cette tonte pour alimenter votre composteur et pailler vos plantations. Ainsi, il n'est plus nécessaire de vous rendre à la déchèterie, ce qui vous permet d'économiser du temps et de l'énergie tout en réduisant votre empreinte carbone.



Une biodiversité retrouvée

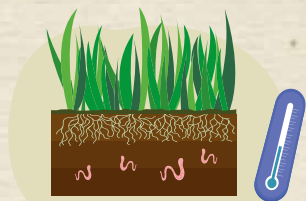
La tonte fréquente est la cause principale du manque de biodiversité dans les jardins. Une pelouse moins souvent tondue offre refuge et nourriture à une multitude d'insectes bénéfiques et favorise également la diversité végétale en laissant plus de place aux espèces spontanées et aux plantes sauvages.



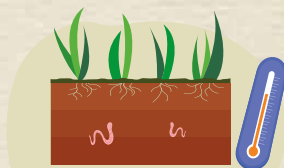
SILENCE, ÇA POUSSE !

Laisser pousser l'herbe dans votre jardin agit comme un isolant naturel, régulant la température du sol. En été, elle offre de l'ombre pour éviter la surchauffe, tandis qu'en hiver, elle isole le sol, le protégeant du gel excessif. En laissant pousser votre pelouse, vous contribuez à maintenir une température du sol optimale pour la santé de vos plantes.

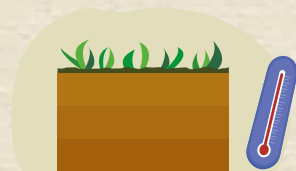
**Favorisez la
tonte haute
PAS EN DESSOUS
DE 8 CM !**



Une herbe non coupée
maintient le sol à 19,5°C



Une herbe coupée à 10 cm
maintient le sol à 24,5°C



Un sol nu en plein été
monte à plus de 40°C.

FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

Afin de favoriser l'installation des insectes et oiseaux auxiliaires qui vont réguler le nombre d'espèces nuisibles pour les plantes, il faut :



**Garder le maximum
de plantes sauvages**
ou semer un mélange
de plantes sauvages



**Laisser pousser
quelques herbes folles**
dans quelques endroits du jardin



**Planter plusieurs
espèces différentes**
afin de conserver la richesse
du sol, tout en le protégeant
des plantes indésirables





Le Symat et Artpiculture présentent le



FESTIVAL presque ZÉRo DÉCHET 65

5^{ème} édition

DU 2 AU 5 OCTOBRE

ATELIERS • STANDS • TROCS • SPECTACLES • CONFÉRENCES • DISCO SOUPE



Infos & inscriptions

→ WWW.SYMAT.FR